

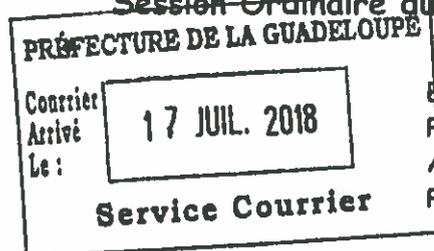


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du 09 Juillet 2018

Délibération affichée
Le 23 JUIL. 2018



Effectif du Conseil : 33
Présents : 13
Absent(s) et/ ou Excusés : 19
Procuration(s) : 1

N° d'ordre : 32/2018

Domaine d'intervention : 3.1/ Acquisitions

L'an deux mil dix-huit et le Lundi neuf du mois de Juillet, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du cinq Juillet 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1^{er} Adjoint au Maire Monsieur Frantz DARLIS.

La convocation a été affichée en Mairie, le 05 Juillet 2018.

PRESENTS : M. Frantz DARLIS : 1^{er} Adjoint ; Mme Annette FONTAINE : 4^{ème} Adjoint ; M. Alfred VERMOT de BOISROLIN : 8^{ème} Adjoint ; Mme Lucette MICHAUX-CHEVRY : 9^{ème} Adjoint ; Adjoints au Maire. Mme Christiane PHEDOL-JARVIS ; M. Georget ROGERS ; M. Christian ROLLE ; Mme Viviane BERVIN-TORRENT ; M. Hugues GUIRIABOYE ; Mme Franciane GAUTHIEROT ; Mme Elsa BOYAU ; Mme Sandrine FORT ; M. Alain FERTE : Conseillers Municipaux.

ABSENTE AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Marie-Luce PENCHARD : Maire (Procuration donnée à Mme Lucette MICHAUX-CHEVRY).

ABSENT(S) ET/ OU EXCUSES :

Mme Myriam GUILLAUME : 2^{ème} Adjoint ; M. René-Claude MONROSE : 3^{ème} Adjoint ; M. Fred EDOUARD : 5^{ème} Adjoint ; Mme Célia CABARRUS : 6^{ème} Adjoint ; M. Félix CORIOLAN : 7^{ème} Adjoint ; Adjoints au Maire. Mme Léna LESTIN ; M. Charles-Henri GENE ; Mme Yolande MODESTE ; Mme Sonia PETRO ; M. Aristide NICOLAS ; M. Jean-Pierre BATCHILA ; Mme Ketty DESFONTAINES ; Mme Annick SELLIN ; M. André ATALLAH ; Mme Maryvonne RICHARD ; M. Joël LOBEAU ; Mme Henriette SOLIGNAC-FABIGNON ; M. Robert VALERIUS M. Roland EZELIN : Conseillers Municipaux.

Considérant que selon l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'aucun quorum n'est exigé pour cette réunion du Conseil Municipal qui fait suite à une seconde convocation, le 1^{er} Adjoint déclare la séance ouverte et conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., il est procédé immédiatement après l'ouverture de la session à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme Sandrine FORT, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION DECIDANT D'ACCEPTER LA DONATION D'UN BIEN IMMOBILIER A LA RUE BEBIAN CADASTRE AM 222 D'UNE SUPERFICIE DE 55 M² SUR LEQUEL EST IMPLANTE UNE MAISON EN RUINE DEVANT ETRE DETRUITE ET APPARTENANT A MADAME CYRILLE VICTOIRE

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe

EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par courrier en date du 16 Octobre 2017, Madame CYRILLE Victoire propriétaire de la parcelle cadastrée AM 222 d'une superficie de 55 m² sur laquelle est implantée une maison en ruine située à la Rue BEBIAN, souhaite faire un don à la Ville.

En revanche, elle demande que la Ville procède à la démolition de la maison, car celle-ci présente des désordres pour la population.

Le Service des domaines consulté le 02 Avril 2018, a estimé la valeur vénale de ce bien à 55 000 euros. L'évaluation a été réalisée en récupération foncière, le bâti devant être détruit, cette donation permettra de faire cesser les nuisances à la population et éviter les squats.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter cette donation.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

**DISPOSITIF DECISIONNEL
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le courrier de Madame CYRILLE Victoire en date du 16 Octobre 2017 ;

VU le courrier du Notaire Isabelle JOUAN en date du 07 Février 2018 ;

VU l'avis de la Direction des Finances Publiques en date du 02 Avril 2018 ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE, SOIT 14 VOIX POUR (dont 1 procuration)

ARTICLE 1 : D'ACCEPTER la donation à titre gratuit de la parcelle cadastrée AM 222 d'une superficie de 55 m² faite par Madame CYRILLE Victoire.

ARTICLE 2 : DE DONNER tout pouvoir au Maire et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette donation.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 17 JUIL. 2018

L'affichage et/ou la publication le 23 JUIL. 2018

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

Le Maire
Marie-Luce PENCHARD

**Le Maire Empêché
le 1er Adjoint**

F. DARLIS

Fait à Basse-Terre le 13 JUIL. 2018

Le Maire
Marie-Luce PENCHARD

**Le Maire Empêché
le 1er Adjoint**

F. DARLIS